



**DECISION N°289-2026 –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF AU TITRE DU FONDS DE
MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS
(FME) POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR
DU JARDIN D'ENFANTS COCCINELLES ET PAPILLONS A VEAUCHE**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2026.027.07.01 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 7 janvier 2026 portant approbation du Budget Primitif 2026 – Budget annexe Petite-Enfance de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage

Vu le dossier de demande de subvention ci-annexé,

Considérant la mise à disposition par la CC Forez-Est, de locaux, dont elle est propriétaire, situés à Veauce (42340), Interlude 1 bis allée des violettes, à l'Association ADMR, gestionnaire du Jardin d'Enfants COCCINELLES ET PAPILLONS,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation et de mise aux normes des espaces extérieurs et intérieurs, du Jardin d'Enfants COCCINELLES ET PAPILLONS, pour garantir la sécurité, la pérennité du bâtiment, ainsi que la qualité d'accueil et le bien-être des jeunes enfants,

Considérant le Fonds de Modernisation des EAJE (FME), qui constitue un appui financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour le maintien des places d'accueil des crèches, en permettant les travaux et opérations d'investissements,

Considérant que le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 49 662,60 € HT,

Considérant la nécessité de solliciter une subvention de 39 730,08 € auprès de la CAF de la Loire, dans le cadre du FME, pour financer ces travaux d'aménagement intérieur et extérieur,

DECIDE

ARTICLE 1

De solliciter auprès de la CAF l'octroi d'une subvention d'un montant de 39 730,08 €, au titre du FME, pour les travaux d'aménagement intérieur et extérieur du Jardin d'Enfants COCCINELLES ET PAPILLONS, situé à Veauche.

ARTICLE 2

D'approuver le plan de financement suivant :

- L'apport propre de la CC Forez-Est à hauteur de 9 932,52 € ;
- La CAF dans le cadre du FME à hauteur de 39 730,08 €.

ARTICLE 3

De signer la demande de subvention et l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

ARTICLE 4

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

ARTICLE 5

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 04/08/2026

Le Président,
Pierre VERICEL
Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS